



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance extraordinaire du 26 septembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 26 septembre 2019 à 19 h 30 au centre communautaire situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Olivier Doyle, Martin Juneau, Pierre Lalonde, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire Gilles Santerre.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

2019-09-011

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Gilles Santerre procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 26 septembre 2019.

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
Appuyé par Peter M. Zytynsky,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 septembre 2019 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. FINANCES

- 3.1 Octroi de contrat de location et autorisation de paiement – Burotech 2000 – Location d'un photocopieur Canon
- 3.2 Dépôt – Rapport financier et rapport du vérificateur externe 2018

4. SERVICES URBAINS

- 4.1 Ratification – Ordre de changement et autorisation de paiement # 2 – TechnoRem inc. – Participation à l'assemblée informative

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2019-09-012

**OCTROI DE CONTRAT DE LOCATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT – BUROTECH 2000 – LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR CANON**

CONSIDÉRANT la fin du contrat de location du photocopieur Xerox en date du 24 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades doit se munir d'un appareil photocopieur pour le bon fonctionnement de son service administratif;

CONSIDÉRANT les propositions reçues par deux fournisseurs de la région;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que le bon de commande ADM-000072 relatif à Bureautech 2000 inc. au montant de 10 554,71 \$ incluant les taxes applicables est déposé devant ce conseil;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve le bon de commande ADM-000072 relatif à Bureautech 2000 inc. au montant de 10 554,71 \$, incluant les taxes applicables pour la location d'un photocopieur Canon.

QUE le conseil municipal autorise les frais de copie et d'entretien pour la période du contrat à raison de 0,008 \$ / copie noir et blanc et de 0.055 \$ / copie couleur.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat avec Bureautech 2000 inc. pour la location d'un photocopieur canon.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier la dépense et le paiement à l'entreprise Bureautech 2000 inc. un montant de 10 554,71 \$, incluant les taxes applicables à même le poste budgétaire 02-130-01-670.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-013

#### **DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2018**

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur indépendant de la Municipalité a fait rapport au conseil municipal conformément à l'article 176.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confirme la réception des documents et y donne le suivi exigé par la loi;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier 2018, tel que présenté, dont « l'État de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales / exercice terminé le 31 décembre 2018 » démontrant un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 591 202 \$ (ligne 27 de la page S17).

DE DÉPOSER le rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers, préparé par la firme Poirier & Associés inc. signé en date du 26 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-014

#### **RATIFICATION – ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT # 2 – TECHNOREM INC. – PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE INFORMATIVE**

CONSIDÉRANT l'offre de services de TechnoRem inc. pour leur participation à l'assemblée informative offerte aux citoyens le 18 septembre 2019 relativement au règlement d'emprunt numéro 189-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 050 000 \$ pour le forage et l'aménagement de deux puits d'observation et deux puits d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT que cette offre de service contenait des travaux supplémentaires pour un montant de 1 408,44 \$, incluant les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,



No de résolution  
ou annotation

appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'ordre de changement numéro 2 de TechnoRem inc. pour un montant maximum de 1 408,44 \$, incluant les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 2 ainsi qu'à payer l'entreprise TechnoRem Inc. un montant de 1 408,44 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-050-00-004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est posée

#### LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 19 h 54 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 26 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

Le maire

  
Eric Lachapelle

  
Gilles Santerre

Je, Gilles Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*



No de résolution  
ou annotation

